

Koffi Ganyo Agbefle¹

*Politiques linguistiques et culturelles en Afrique noire.
Regards croisés sur la situation au Ghana et au Togo*

ABSTRACT

La question des identités culturelles constitue l'un des points clés des débats au cœur de la mondialisation et des stratégies de développement politique. Il existe un écart très important entre les politiques linguistiques des États africains et la convention de l'Unesco de 2005 qu'ils ont signée. Cet article prend comme exemple les politiques linguistiques du Ghana et du Togo, soulignant combien la place encore marginale des langues nationales dans l'univers linguistique de ces pays constitue un frein à la protection et à la promotion de la diversité culturelle. Il propose une réflexion sur les politiques des langues nationales en Afrique noire - et en particulier au Togo et au Ghana - pour une véritable protection et promotion des expressions de la diversité culturelle, sur la place du français et de l'anglais dans ces pays et le nécessaire développement des langues africaines comme gages de la promotion culturelle.

MOTS-CLÉS : plurilinguisme, culture, politiques linguistiques, diversité culturelle

The issue of cultural identities is one of the key issues in debates at the heart of globalization and political development strategies. There is a very significant gap between the language policies of African states and the 2005 UNESCO convention they have signed. This article takes as an example the language policies of Ghana and Togo, highlighting how the still marginal place of national languages in the linguistic universe of these countries is an obstacle to the protection and promotion of cultural diversity. It proposes a reflection on national language policies in Black Africa – and in particular in Togo and Ghana – for the genuine protection and promotion of expressions of cultural diversity, on the place of French and English in these countries and the necessary development of African languages as a guarantee of cultural promotion.

KEYWORDS : multilingualism, culture, language policies, cultural diversity

¹ Académie Africaine de Recherches et d'Études Francophones (ACAREF). Laboratoire DELLA/Dept. of French. University of Ghana, Legon Accra. E-mail : <koffiganyoa@yahoo.fr>.

Introduction

Pendant plusieurs décennies, les questions des identités culturelles et linguistiques ont été reléguées au second plan et ont souffert du peu d'attention qui leur est accordée. Mais elles constituent, de nos jours, l'un des points forts des débats au cœur de la mondialisation et surtout autour des stratégies de développement dans les pays plurilingues. C'est donc à juste titre que ces questions ont été inscrites dans la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles tenue en 2005². Ce n'est plus un « secret de polichinelle » pour personne que la langue représente le soubassement de toute expression culturelle qui se veut efficace et efficiente. Ainsi, le présent article se propose de décrire la place réelle que les langues africaines occupent dans les débats sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il sera également question de dresser un bilan des rapports entre politiques linguistiques en Afrique et cette Convention de l'UNESCO tenue en 2005, en prenant l'exemple des politiques linguistiques du Ghana (pays anglophone) et du Togo (pays francophone) vues de manière transversale. En effet, il existe un fossé criant entre les politiques linguistiques en cours dans ces États africains et cette Convention de l'UNESCO, alors qu'ils l'ont, pour la plupart, ratifié. Les langues nationales continuent d'occuper une place assez marginale dans l'univers linguistique de ces pays. Ce qui, nous semble-t-il, est en contradiction avec les termes de cette Convention de l'UNESCO et de ce fait constitue un frein sérieux à la protection et à la promotion de la diversité culturelle. On se rend donc compte que les engagements pris par les États africains, vis-à-vis de cette Convention, ne sont que bien trompeurs. La question finale à laquelle nous nous proposons de répondre est la suivante : quelles politiques des langues nationales en Afrique noire en général, au Togo et au Ghana en particulier, pour une véritable protection et promotion des expressions de la diversité culturelle telles que le veulent les États membres de l'UNESCO qui ont appuyé l'adoption de la Convention de 2005 et l'ont ratifiée depuis ? Outre cette question, nous allons nous attarder aussi sur l'état des lieux d'autres domaines paralinguistiques impliquant l'expression de la diversité culturelle notamment les arts cinématographiques et du livre imprimé dans ces deux pays cibles. Mais avant d'en arriver là, il nous semble important de passer brièvement en revue le paysage linguistique du Togo et du Ghana.

² Mokhtar Ben Henda, « Les contradictions d'une politique de diversité culturelle », *HERMES*, Edit. CNRS 45, 2006, p. 41.

1. *Le paysage linguistique au Togo et au Ghana*

1.1. *Bref aperçu sur le paysage linguistique togolais*

Le Togo, comme la plupart des pays africains, est un pays plurilingue, même si le nombre exact de ses langues n'est toujours pas précis. Il faut, en effet, une description dialectologique plus fine pour pouvoir clarifier la situation linguistique du pays. Nous disons, en d'autres termes, que malgré l'existence d'un atlas sociolinguistique du Togo réalisé dans le cadre du Projet Atlas Sociolinguistique (ASOL) sur l'initiative de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) à la fin des années 70, il n'est pas toujours possible de déterminer avec précision le nombre exact de langues parlées au Togo. Takassi reconnaît cela et il le dit clairement en ces termes :

Au stade actuel de la recherche que nous venons d'effectuer, nous n'avons pu dénombrer que des parlers. La liste des langues ne pourra être mise au point définitivement qu'après un certain nombre de recherches complémentaires. Les travaux de dialectologie, par exemple, nous permettront de décider de rattacher un ensemble de parlers à une seule et unique langue ou, au contraire, de dire si chacun des parlers en question constitue une langue distincte. La distinction langue/dialecte est très importante et nous savons que la confusion des deux notions entraîne des conséquences dont on ne mesure jamais assez la portée³.

Afeli⁴ partage pratiquement ce même point de vue car, selon lui, le nombre de langues distinctes parlées au Togo est nettement moins élevé que « les idées reçues ne voudraient l'accréditer ». Alors que Takassi⁵ situe le nombre langues parlées au Togo à une quarantaine (44 langues précisément), Afeli⁶ pense qu'on peut en venir à réduire le nombre de ces langues à environ vingt-cinq ensembles de langues distinctes et peut-être encore à un nombre inférieur. Quoi qu'il en soit, nous maintiendrons dans ce travail le nombre des langues togolaises autour de la trentaine en attendant que des enquêtes complémentaires viennent les affiner définitivement.

³ Issa Takassi, *Inventaire linguistique du Togo - Atlas et études sociolinguistiques des États du Conseil de l'Entente (ASOL)*, Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan et Agence de Coopération Culturelle et Technique, 1983, p. 31.

⁴ Kossi Antoine Afeli, *Politique et aménagement linguistique au Togo. Bilan et Perspectives*, Thèse de Doctorat d'État, UL, 2003, p. 17.

⁵ Issa Takassi, *Inventaire linguistique du Togo - Atlas et études sociolinguistiques des États du Conseil de l'Entente (ASOL)*, *op. cit.*

⁶ Afeli, *Politique et aménagement linguistique au Togo. Bilan et Perspectives*, *op. cit.*, p. 136-137.

Il faut reconnaître aussi que la notion de langue nationale dans les pays francophones d'Afrique sub-saharienne est un concept délicat à définir. Au Togo par exemple, seules deux langues, l'éwé et le kabiyè, parmi la trentaine estimée (si toutefois l'on peut faire cette estimation pour l'instant), ont statut de « langues nationales ». Ce sont donc ces langues qui sont officiellement choisies pour être enseignées aux côtés du français.

1.1.1. *La langue d'enseignement au Togo à partir de la Réforme de 1975*

La Réforme de l'enseignement est intervenue en 1975. Dans la foulée, le gouvernement togolais lança la campagne pour un « retour à l'authenticité », qui se traduisait uniquement dans les faits par l'adoption obligatoire de prénoms d'origine africaine⁷. En effet, il a fallu attendre la Réforme de 1975 pour poser les bases d'une école en rupture avec l'époque coloniale. Parmi les objectifs fixés, la question de la « réhabilitation des langues et des cultures africaines » apparut comme essentielle. Mais cette Réforme n'allait pas apporter un grand changement au statut des langues nationales. Nous insinuons par-là que cette politique linguistique qui voulait promouvoir les langues togolaises n'a jamais été efficace et claire. La question ne sera « remise sur le tapis » qu'avec l'avènement de la Conférence Nationale Souveraine de 1992. Mais là encore la déception était au rendez-vous. En effet les attentes des Togolais, en matière du choix des langues et dans bien d'autres domaines, ne seront toujours pas comblées malgré les espoirs qu'ils avaient en l'avènement de cette Conférence Nationale Souveraine de 1992 qui voulait apporter un certain nombre de réformes dans les différents secteurs du pays (politique, économique, social, culturel...). C'est sans doute au vu de toutes ces incohérences qu'Afeli écrit :

La politique officielle favorable aux LN se révèle ainsi sous son vrai jour : un vernis dont celles-ci sont lustrées, un discours purement démagogique. On eût pu espérer que la nouvelle Constitution issue du processus de démocratisation au début des années 90 aurait défini un statut pour les langues togolaises. Il n'en fut rien. Le français est réaffirmé par la Constitution de 1992 comme la seule langue officielle du pays. Sur les langues togolaises, c'est le black-out total⁸.

⁷ *Ibid.*, p. 202.

⁸ Kossi Antoine Afeli, « Influence des politiques linguistiques coloniales allemande et française sur la gestion du plurilinguisme in vitro dans le Togo indépendant », dans Caroline Juillard et Louis-Jean Calvet (dir.), *Les Politiques Linguistiques, Mythes et Réalités, Beyrouth*, AUPELF-UREF, 1996, p. 12.

1.1.2. *Récapitulatif de l'évolution de la politique linguistique au Togo*

En tout, la situation linguistique au Togo se présente comme suit : concernant l'enseignement, le Togo, de l'époque coloniale à nos jours, a connu des situations diverses en matière de politique de langues. Nous sommes d'avis avec Afeli⁹ que la politique linguistique au Togo peut se résumer en trois phases principales de l'époque coloniale à nos jours :

- la politique linguistique pratiquée durant la période allemande (1884-1914) est caractérisée, à ses débuts tout au moins, par un « libéralisme linguistique ». En d'autres termes, les Allemands laissent faire, en laissant dispenser l'enseignement en anglais et en langues endogènes (plus précisément en éwé) avant de chercher à l'imposer en allemand à partir de 1906¹⁰ ;
- la politique linguistique sous l'occupation franco-britannique (1914-1920) pendant la Première guerre mondiale, menée à la convenance de chaque puissance : comme le dit Afeli¹¹, si une certaine souplesse est observée dans la partie du territoire sous domination britannique (enseignement en éwé, en anglais et/ou en allemand), dans la partie sous domination française, en revanche, toutes les écoles ferment purement et simplement dès le début de l'occupation, à la suite de l'expulsion des missionnaires allemands qui tenaient la quasi-totalité des écoles de la colonie. La première école française s'ouvre en 1915. En effet, après le partage officiel du territoire entre la France et la Grande Bretagne en 1922, à l'issue de la Guerre, la France, fidèle à sa politique assimilationniste, instaurera dans le Togo français un enseignement entièrement véhiculé en français à tous les niveaux.
- la 3ème phase est la politique linguistique post-coloniale, qui est marquée par deux périodes essentielles : la période qui s'étend de 1960 à 1975, ou période de la pré-Réforme, et la période qui court de 1975 à nos jours, ou période de la Réforme. En fait, selon Afeli¹², si l'on voulait affiner l'analyse, on pourrait distinguer une troisième période, celle courant de 1991 à nos jours. En effet la période allant

⁹ Afeli, *Politique et aménagement linguistique au Togo. Bilan et Perspectives, op. cit.*

¹⁰ Ahadji cité par Kossi Antoine Afeli, « Influence des politiques linguistiques coloniales allemande et française sur la gestion du plurilinguisme in vitro dans le Togo indépendant », *op. cit.*, p.12.

¹¹ Afeli, *Politique et aménagement linguistique au Togo. Bilan et Perspectives, op. cit.*, p. 12.

¹² *Ibid.*

de 1991 à nos jours est une période toute particulière où l'abandon de l'enseignement des LN dans les écoles se fait vraiment sentir, surtout au niveau de l'enseignement primaire. La situation est d'ailleurs devenue pire ces dix dernières années et il est important de mentionner que cette dégradation des LN continue de faire du chemin sous le regard passif des décideurs politiques du pays.

1.2. *Bref aperçu sur le paysage linguistique ghanéen*

Le Ghana est également un pays plurilingue avec une population d'environ 23 millions d'habitants (selon des données de recensement de 2000). Mais le nombre exact de langues parlées dans ce pays n'est également pas toujours connu. En effet, alors que selon Yiboe¹³ on dénombre au Ghana entre 65 et 70 langues, Ayi-Adzimah fait le point sur la situation linguistique en ces termes :

Le Ghana est un véritable pays multiethnique et multilingue : la population est une combinaison d'au moins soixante-et-quinze tribus différentes qui parlent autant de langues différentes. Tandis que Dzameshie (1988) estime qu'il y a entre 45 et 60 langues au Ghana, Boadi (1994 :5) les situe entre 36 et 50¹⁴.

On en déduit donc que le Ghana est caractérisé, comme la plupart des États africains, par une pluralité ethnique et linguistique. C'est dans ce contexte plurilingue que 11 langues nationales ont été officiellement introduites dans le système scolaire. Ces langues ont droit de cité dans les écoles primaires où elles sont présentes à la fois comme langues et matières d'enseignement pendant les 4 premières années de scolarisation, avant de faire place progressivement à l'anglais, langue officielle du pays. La particularité de cette politique linguistique scolaire ghanéenne vient du fait qu'il y a, dans une certaine mesure, une disponibilité du matériel didactique en ces langues et la formation des enseignants pour un enseignement bilingue LN-anglais est de rigueur. En d'autres termes, beaucoup d'efforts sont faits en matière

¹³ Kofi Tsivanyo Yiboe (2009), « Politique linguistique et enseignement bilingue au Ghana », *Glottopol, Revue de sociolinguistique*, n° 13, Politiques linguistiques et enseignements plurilingues francophones : entre langage, pouvoir et identité, 2009.

¹⁴ Daniel Kwame Ayi-Adzimah, *La maîtrise sémantico-syntaxique de la pronominalisation du complément d'objet indirect en contexte ghanéen*, Thèse de Doctorat en sciences du langage, Université de Strasbourg, France, 2010, p. 107.

de productions littéraire et didactique en ces langues et en matière de formations d'enseignants. Parmi les 11 LN enseignées dans le système scolaire ghanéen, figure l'éwé qui est une langue transnationale entre le Togo et le Ghana. Alors qu'au Togo, cette langue est la langue majoritairement parlée par les populations et qu'elle souffre d'une mauvaise politique d'insertion dans le système scolaire, au Ghana, par contre, elle est dotée d'une assez bonne planification et d'un matériel didactique. Il faut cependant préciser que cette bonne politique linguistique ghanéenne prenant en compte les langues nationales s'est vue abandonnée par l'État ghanéen entre 2002 et 2007 avant d'être remise sur pied en 2008. Cette situation d'abandon n'a fait que fragiliser les acquis de la politique linguistique d'avant 2002, donnant ainsi lieu à une relance timide et hésitante depuis 2008.

2. Les dirigeants africains face à la question de la diversité culturelle

Depuis plusieurs années déjà, les États africains ont semblé prendre conscience de l'importance de la question autour de la promotion et de la protection de la diversité culturelle. Cette prise de conscience s'est manifestée ou matérialisée lors de plusieurs rencontres nationales ou internationales au cours desquelles les dirigeants africains ont presque tous convenu de la nécessité pour leurs États d'œuvrer pour la promotion et le respect de la diversité culturelle. En mémoire, lors du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis en la sixième Session ordinaire de leur conférence à Khartoum en République du Soudan les 23 et 24 janvier 2006, ces derniers ont manifesté leur intérêt pour la promotion et la diversité culturelle. En effet, les Chefs d'États africains ont pris pour fondement un certain nombre de conventions culturelles dont entre autres :

- La Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)
- La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)
- La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des contenus et des expressions culturels (2005).

Ainsi considérant ces conventions susmentionnées, les dirigeants africains réunis à ce sommet ont tous admis et reconnu que toute communauté

humaine est forcément régie par des règles et des principes fondés sur la culture ; et que la culture doit être perçue comme un ensemble de caractéristiques linguistiques, spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles de la société ou d'un groupe social et qu'elle englobe, outre l'art et la littérature, les modes de vie, les manières de vivre ensemble, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances. Ces chefs d'États ont également affirmé leur volonté de faire en sorte que toute politique culturelle africaine permette nécessairement aux peuples de s'épanouir pour assumer une responsabilité accrue dans leur propre développement. On peut dire que, sur le principe, la question culturelle intéresse les premiers décideurs africains. Plus qu'un simple intérêt, cette question est surtout abordée par les autorités africaines comme une nécessité voire une urgence. Nous nous proposons de revenir sur trois points évoqués comme urgences par les Chefs d'États africains réunis au sommet de Khartoum en 2006 :

- qu'il est urgent d'édifier des systèmes éducatifs qui intègrent les valeurs africaines et les valeurs universelles afin d'assurer à la fois l'enracinement de la jeunesse dans la culture africaine et de l'ouvrir aux apports féconds des autres civilisations et de mobiliser les forces sociales dans la perspective d'un développement endogène durable ouvert sur le monde ;
- qu'il est urgent d'assurer résolument la promotion des langues africaines, vecteurs et véhicules du patrimoine culturel matériel et immatériel dans ce qu'il a de plus authentique et d'essentiellement populaire, mais aussi en tant que facteur de développement ;
- qu'il est impérieux de procéder à l'inventaire systématique du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment dans les domaines de l'histoire et des traditions, des savoirs et savoir-faire, des arts et de l'artisanat en vue de le préserver et de le promouvoir¹⁵.

Au vu de ces positions affichées par les dirigeants africains, on peut être bien amené à croire que des actions concrètes devaient accompagner les textes officiels. Mais il se trouve que généralement très peu d'actions concrètes accompagnent ces genres de rendez-vous. On a donc l'impression que ces textes officiels ou ces discours tenus çà et là n'engagent en rien ceux qui les écrivent ou les prononcent ; c'est-à-dire que les dirigeants de ces États ont très souvent du mal à joindre l'acte à la parole. Ainsi, depuis 2006 où les points sus-évoqués ont été adoptés, les actions concrètes menées sur le

¹⁵ UNION AFRICAINE (UA), *Charte de la renaissance culturelle africaine*, Sixième session ordinaire de la conférence tenue à Karthoum, Soudan, les 23-24 janvier 2006, <<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/CharteRenaissanceCulturelleAfricaine.pdf>>, p. 3, consulté le 6 février 2020.

terrain au Togo et au Ghana sont très peu nombreuses ; et les choses varient d'un pays à un autre comme nous allons le démontrer dans la suite de cette contribution. C'est le cas notamment des questions linguistiques qui ont fait et continuent de faire l'objet de très peu d'attentions.

3. *La question des langues dans les débats culturels africains*

Comme présenté plus haut, les politiques linguistiques dans la plupart des États africains sont très instables et elles se résument généralement à l'adoption de la langue de l'ex-pays colonisateur comme langue officielle, langue de communication et d'instruction. C'est le cas au Togo et au Ghana où, respectivement, le français et l'anglais sont adoptés comme langues officielles alors même que ces pays sont caractérisés par un plurilinguisme élevé. Ainsi, le français et l'anglais règnent sans partage dans ces deux pays, ébranlant fortement les langues nationales auxquelles, d'ailleurs, les dirigeants eux-mêmes accordent très peu d'attentions. Or, les mêmes autorités africaines en général, notamment celles du Togo et du Ghana, ne cessent d'affirmer leur désir de promouvoir les langues nationales. Pour preuves, nous citerons encore certaines clauses du rendez-vous de Karthoum qui a réuni les chefs d'État et dont tout le titre IV (Articles 18 et 19) de la charte a été consacré aux langues africaines. Voici ce qui a été dit :

Les États africains reconnaissent la nécessité de développer les langues africaines afin d'assurer leur promotion culturelle et accélérer leur développement économique et social. A cette fin, les États africains s'attacheront à élaborer et mettre en œuvre des politiques linguistiques nationales appropriées [article 18].

Les États africains devront préparer et mettre en œuvre les réformes nécessaires pour l'introduction des langues africaines dans les cursus d'éducation. A cette fin, chaque État devra élargir l'utilisation des langues africaines en tenant compte des impératifs de la cohésion sociale, du progrès technologique et de l'intégration régionale et africaine [article 19]¹⁶.

Ici, l'accent est mis sur la nécessité du développement des langues africaines perçues comme gages de toute promotion culturelle. Il était recommandé que les politiques linguistiques des différents États s'y penchent.

¹⁶ UNION AFRICAINE (UA), *Charte de la renaissance culturelle africaine*, Sixième session ordinaire de la conférence tenue à Karthoum, Soudan, les 23-24 janvier 2006, <<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/CharteRenaissanceCulturelleAfricaine.pdf>>, p. 9, consulté le 6 février 2020.

Malheureusement, les politiques linguistiques de la quasi-totalité de ces États n'ont pas changé depuis près de 10 ans maintenant. C'est en tout cas la situation au Togo où rien n'a bougé en ce qui concerne la question des langues nationales depuis près de 40 années déjà. Le français reste et demeure le seul médium dans les situations de communication formelle dans ce pays.

Il est donc impérieux pour les États africains en général, le Togo et le Ghana en particulier, de revenir à la question de promotion des langues nationales car la langue, on le sait tous, est le véhicule de toute culture. En effet, il serait incohérent pour les États africains de continuer à vouloir protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles, sans passer par les langues africaines elles-mêmes qui sont le sous-basement des cultures africaines, comme l'a si bien dit Théodore Mayi-Matip :

Éléments déterminants, les langues nationales en tant que sources, supports et véhicules des cultures doivent jouer un rôle irremplaçable dans le développement de l'Afrique contemporaine. Leur promotion doit être considérée comme l'une des priorités fondamentales. En effet, si notre volonté est de libérer le génie créateur des peuples africains et de supprimer les ghettos culturels que sont les écoles héritées de la colonisation, alors le plein usage des langues africaines est essentiel. Cela ne remet pourtant pas en cause l'enseignement de nos langues officielles, qui servent de langues de communication, particulièrement indispensable à l'échelon international¹⁷.

4. *La diversité linguistique marginalisée dans la convention de l'UNESCO ?*

La *Convention de l'UNESCO pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles* représente également un creuset juridique pour les États ayant signé cette convention en vue de faire valoir leur diversité culturelle. Tous les aspects de la vie culturelle d'un peuple ont été abordés dans ce texte réglementaire. Le volet langues qui nous préoccupe dans cette contribution, nous paraît un aspect important de cette Convention. En effet, malgré la diversité linguistique qui caractérise la plupart des pays ayant signé la convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment les pays africains qui adhèrent à cette Convention, le volet consacré aux langues semble très peu développé. Ben Henda¹⁸ voit en cette convention

¹⁷ Théodore Mayi-Matip cité par Mokhtar Ben Henda, « Les contradictions d'une politique de diversité culturelle », art. cit., p. 45.

¹⁸ *Ibid.*

un rôle insignifiant attribué à la diversité linguistique dans son rapport avec la diversité culturelle. En effet, il n'existe dans cette Convention que deux faibles évocations de la question linguistique qu'on retrouve dans le préambule et à l'article 6.2.b. Ces faibles évocations des questions liées aux langues ne sont pas du genre à encourager la promotion de la diversité des expressions culturelles en Afrique. On peut en déduire que cette Convention s'intéresse davantage à tout ce qui relève du cinéma, du livre, de la musique... Même s'il est vrai que ces domaines d'art font partie de la diversité des expressions culturelles pour un peuple, ils ne sauraient à eux seuls représenter cette diversité surtout dans un contexte africain où les langues sont aussi nombreuses que les peuples et leurs cultures. C'est ainsi dire que la diversité linguistique en Afrique est une richesse culturelle à laquelle l'UNESCO se doit de prêter un peu plus attention en soutenant ou en accompagnant les politiques linguistiques dans les pays africains car la reconnaissance de la diversité linguistique est un des facteurs déterminants de l'expression identitaire et de la lutte contre l'exclusion. Si Stendhal disait à son époque que « le premier instrument du génie d'un peuple, c'est sa langue¹⁹ », la question des langues devrait, à notre sens, occuper une place fondamentale dans les débats autour de la diversité culturelle. Malheureusement, la Convention de l'UNESCO ne lui accordera qu'une faible évocation en son article 6.2.b.

Outre cette faible évocation, les pays africains ayant adhéré à cette Convention ne sont guère préoccupés par le volet langue de cette dernière. Or, il se trouve que ces pays sont linguistiquement riches et ils trouvent dans leurs langues toute l'expression de leurs cultures. On voit là une contradiction entre la Convention et les actions menées sur le terrain par les signataires de cette dernière. Plus qu'une simple contradiction, on peut parler d'une violation des clauses de cette Convention.

5. *Quelques autres faiblesses paralinguistiques : le cinéma et le livre*

En dehors de la question des langues qui est notre préoccupation dans cette contribution, il nous semble également intéressant de nous attarder un peu sur d'autres formes d'expressions culturelles qui, malheureusement, sont elles aussi en difficultés dans les États africains et ne sauraient favoriser la promotion de la diversité culturelle. Nous faisons surtout allusion au cinéma et au livre que nous appelons ici des domaines paralinguistiques. Toutes ces

¹⁹ Stendhal cité par Mokhtar Ben Henda, *ibid.*

formes d'expressions culturelles sont très peu promues par les dirigeants des États membres même s'il existe des avancées notables dans certains pays. Dans les deux cas de figures que nous présentons, il faut reconnaître que le Ghana a fait des progrès fort louables comparativement au Togo qui a encore du mal à se situer dans ces domaines. En ce qui concerne le cinéma, par exemple, nous pouvons affirmer que c'est un domaine artistique très peu exploré dans les pays africains. Cheik Oumar Sissoko n'a pas manqué d'apporter à ce sujet les précisions suivantes :

En Afrique sub-saharienne, par exemple, les films locaux, malgré leur succès auprès du public national, ne représentent que 1 à 3% à peu près de la production cinématographique. L'offre télévisuelle y est dominée par les programmes étrangers. Aussi, la situation est-elle aggravée par la baisse de la fréquentation des salles de cinéma, l'absence ou l'insuffisance de studios ou de laboratoires de production cinématographique, la quasi inexistence de sociétés spécialisées dans le conseil et l'accompagnement financier de créations artistiques²⁰.

Dans le domaine du livre, on note un nombre limité de consommateurs potentiels de l'écrit. Ceci s'explique souvent par le faible taux d'alphabétisation. Mais il faut aussi ajouter que des contraintes d'ordre linguistique et culturel sont importantes d'autant plus qu'en Afrique, les livres sont le plus souvent publiés dans les langues de l'ex-pays colonisateur (anglais, français, portugais...). C'est dire donc que le nombre de films et de livres produits en langues nationales reste encore largement insuffisant par rapport aux besoins puisque la plupart des pays africains sont encore tributaires de l'édition occidentale. On peut cependant affirmer qu'il y a, ici ou là, des tentatives manifestes visant à répondre à ces besoins, comme c'est le cas au Ghana et dans d'autres pays anglophones où les films en langues locales sont fortement encouragés par les réalisateurs et connaissent un véritable succès auprès du public même si de nombreuses contraintes d'ordre structurel, institutionnel et financier continuent de l'entraver. D'un point de vue spécifique, on peut dire que le Ghana a fait et continue de faire des avancées louables en matière de la promotion et de la protection de la diversité des expressions culturelles. Dans ce pays sont présents des points forts tels que :

- l'enseignement des langues à l'école primaires et à l'université ;
- la réalisation des films locaux et en langues locales ;

²⁰ Sissoko, Cheik Oumar, « Enjeux et défis de la diversité culturelle : L'exemple africain », Maputo, Mozambique, 22-26 juin 2009.

- les émissions radio ou télé en langues locales et en anglais sur la base d'un programme équitable ;
- l'ouverture d'une « Faculty of African Studies » à l'Université de Legon où sont enseignés les chants, danses, théâtres, bref toute la culture africaine en général, ghanéenne en particulier ;
- la création d'une université spécialisée en formations cinématographiques.

Toutes ces réalisations concourent à la promotion culturelle au Ghana qui a, de ce fait, pris le pas sur les autres pays de la sous-région ouest-africaine. Au Togo, par-contre, les avancées en matière de la promotion et de la protection des expressions culturelles sont très peu visibles malgré les discours officiels des dirigeants togolais qui affirment que la culture fait partie des plans stratégiques de développement de ce pays. Il existe cependant des Centres de Lecture et d'Animations Culturelles (CLAC) dans les centres urbains et semi-urbains du Togo. Mais là encore, ces centres souffrent du manque d'engouement et du peu de moyens de fonctionnement qui leur sont alloués. Les jeunes fréquentent de moins en moins ces CLAC dont les programmes se limitent généralement à la lecture, à l'heure où le numérique gagnent du terrain et constitue un point d'attraction pour la jeunesse.

Conclusion

Notre contribution s'est focalisée sur la place des politiques linguistiques en Afrique noire dans la promotion et la protection des expressions culturelles telles que prônées par la convention de l'Unesco. Nous avons axé notre travail sur les cas du Togo et du Ghana, deux pays voisins, l'un francophone et l'autre anglophone, caractérisés par un plurilinguisme élevé. Il ressort de notre contribution que les politiques linguistiques menées dans ces deux pays, comme dans la plupart des pays africains, ne sont pas de nature à encourager la promotion et la protection de la diversité culturelle telle que stipulée dans plusieurs textes officiels notamment la Convention de l'Unesco. Ce peu d'intérêt pour les langues africaines, en rapport avec les questions de cultures, est dû au fait que la Convention elle-même consacre très peu de place au volet langues. Or il se trouve que les États africains tels que le Togo et le Ghana, regorgent d'une richesse linguistique sans pareilles. En d'autres termes, ces pays sont caractérisés par une diversité culturelle à promouvoir et à protéger si promotion et

protection culturelle il y a. Sinon, tout porterait à croire ou à dire que la Convention de l'UNESCO marginalise la diversité linguistique et devrait de ce fait s'y pencher davantage en vue d'encourager les pays africains à mieux orienter leurs politiques linguistiques. Nous avons également eu à relever les faiblesses paralinguistiques (cinéma et livre) de la diversité culturelle dans les deux pays auxquels nous nous sommes intéressés. Il en ressort aussi que le cinéma, le livre et la musique quoique faisant partie des vecteurs de l'expression de la diversité culturelle, souffrent également du peu d'intérêt que les dirigeants africains leur accordent. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il faut reconnaître que le Ghana a fait et continue de faire des avancées significatives et fort louables en matière de la promotion et de la protection de la diversité culturelle malgré les difficultés certaines auxquelles ce pays fait face. Nous convenons avec Ben Henda que ces difficultés évoquées plus haut

ne doivent pas occulter l'énorme potentiel culturel des pays africains qui est encore très peu exploité et mis en valeur : il existe un vivier d'artistes talentueux dont certains sont amenés à se plier aux exigences d'un marché international dominé par les produits occidentaux, un nombre inestimable de débouchés qui restent vacants faute de moyens et de ressources, un bouillonnement d'initiatives en gestation dans l'informel faute d'un encadrement adéquat²¹.

C'est donc ici que la mise en œuvre de la Convention sur la Protection et la Promotion de la diversité des expressions culturelles revêt une importance capitale pour l'Afrique et pour ses partenaires.

BIBLIOGRAPHIE

- Afeli, Kossi Antoine, « Influence des politiques linguistiques coloniales allemande et française sur la gestion du plurilinguisme in vitro dans le Togo indépendant », dans Caroline Juillard et Louis-Jean Calvet (dir.), *Les Politiques Linguistiques, Mythes et Réalités, Beyrouth, AUPELF-UREF, 1996.*
- Afeli, Kossi Antoine, *Politique et aménagement linguistique au Togo. Bilan et Perspectives*, Thèse de Doctorat d'État, UL, 2003.

²¹ Mokhtar Ben Henda, « Les contradictions d'une politique de diversité culturelle », art. cit., p. 45.

- Attali, Jacques, *La Voie humaine : pour une nouvelle social-démocratie*, Paris, Fayard, 2004.
- Ayi-Adzimah, Daniel Kwame, *La maîtrise sémantico-syntaxique de la pronominalisation du complément d'objet indirect en contexte ghanéen*, Thèse de Doctorat en sciences du langage, Université de Strasbourg, France, 2010.
- Ben Henda, Mokhtar, « Les contradictions d'une politique de diversité culturelle », *HERMES*, Edit. CNRS 45, 2006, pp. 41-48.
- Bernier, Ivan, *La Mise en œuvre et le suivi de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Perspectives d'action*, Étude réalisée pour le Canada-Québec avec la collaboration de Ruiz-Fabri, 7 décembre 2005.
- Takassi, Issa (1983), *Inventaire linguistique du Togo - Atlas et études sociolinguistiques des États du Conseil de l'Entente (ASOL)*, Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan et Agence de Coopération Culturelle et Technique, 1983, 85 p.
- Sissoko, Cheick Oumar, « Enjeux et défis de la diversité culturelle : L'exemple africain », Maputo, Mozambique, 22-26 juin 2009.
- UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, CLT-2005 / Convention Diversité- Cuit Rev, Paris, 20 octobre 2005.
- UNION AFRICAINE (UA), *Charte de la renaissance culturelle africaine*, Sixième session ordinaire de la conférence tenue à Karthoum, Soudan, les 23-24 janvier 2006, <<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/CharteRenaissanceCulturelleAfricaine.pdf>>.
- Yiboe, Kofi Tsivanyo (2009), « Politique linguistique et enseignement bilingue au Ghana », *Glottopol, Revue de sociolinguistique*, n° 13, Politiques linguistiques et enseignements plurilingues francophones : entre langage, pouvoir et identité, 2009, pp. 127-138.

